
Annonce par Duquesnoy de la découverte de 200.000 livres cachées dans un château et envoi de l'extrait de l'inventaire du château du citoyen Mailly, de Saint-Hilaire-Cotte (Pas-de-Calais), lors de la séance du 8 ventôse an II (26 février 1794)

Ernest Dominique François Joseph Duquesnoy

Citer ce document / Cite this document :

Duquesnoy Ernest Dominique François Joseph. Annonce par Duquesnoy de la découverte de 200.000 livres cachées dans un château et envoi de l'extrait de l'inventaire du château du citoyen Mailly, de Saint-Hilaire-Cotte (Pas-de-Calais), lors de la séance du 8 ventôse an II (26 février 1794). In: Tome LXXXV - du 26 pluviôse au 12 ventôse an II (14 février au 2 mars 1794) p. 511;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1964_num_85_1_32649_t1_0511_0000_4

Fichier pdf généré le 15/05/2023

la dépravation ». Après avoir développé avec sa sagacité ordinaire, combien les peuples abrutis par les brigands couronnés et sacerdotaux, avoient besoin de courage et d'énergie pour secouer les prestiges affreux qui, nous bourrelant pendant le pénible cours d'une triste vie, abreuvoient nos derniers instants du fiel de l'erreur et du désespoir : il a proclamé que désormais la chaire de l'imposture seroit celle de la vérité; que de son sein sortiroient des idées justes du vrai bonheur et du secours mutuel que se doivent tous les hommes, créés pour s'aimer; mais que la cruelle ambition de quelques tigres à figure humaine obligent à s'entre-déchirer. Il a aussi proclamé que les voutes de ce temple ne retentiroient plus de sons lugubres et monotones; mais que des hymnes en l'honneur de la raison et de la vertu élèveroient chaque jour de décadi les âmes vers le principe de la vraie félicité.

Des applaudissemens réitérés ont montré à l'orateur Montagnard combien sa morale étoit goûtée : le tambour, la musique et le canon les ont répétés.

Le citoyen Brunel, commissaire des guerres, ayant pris place à la tribune, a entonné une hymne à la liberté, dont chaque refrain a été répété en chœur par tous les citoyens et la musique.

Le citoyen Augustin Liogier, administrateur du département, est ensuite monté à la tribune et a fait un discours très-pathétique sur toutes les vertus morales qui doivent lier tous les citoyens d'une République. Il a fait une digression marquée au coin de la sensibilité, sur cet esprit philanthropique qui doit porter tous les hommes à s'aimer et se secourir dans leurs besoins réciproques. Il a terminé son discours par des sentimens de reconnaissance envers cette Montagne formidable, qui nous a donné une constitution vraiment populaire et républicaine, et a arraché la liberté du bord du précipice où l'avoient entraînée grand nombre de méchans et de conspirateurs.

La musique a fait entendre à la suite l'air chéri *Ça ira*, et l'hymne à la liberté.

Phocion André, étant monté à la tribune, a présenté un tableau frappant de la scélérateuse des rois et des prêtres coalisés pour déchirer le reste des hommes et en dévorer la substance. Son pinceau philosophique a tracé les crimes des ministres de toutes les religions. Il s'est attaché principalement à signaler ceux de la religion ci-devant dite catholique apostolique et romaine, comme les plus hypocrites et les plus atrocement intolérans. L'histoire des Mexicains, des Péruviens, déchirés au nom d'un Dieu de paix par ses ministres homicides, partis de l'Espagne et traversant les mers pour le plaisir d'égorger des hommes qui ne pensoient pas comme eux et s'emparer de leurs trésors, lui a servi à prouver combien nous devons être prompts à chasser du sein de la liberté des êtres dont le seul instinct est de reproduire à chaque instant l'esclavage. Il a terminé par une invocation à la Raison : répands, a-t-il ajouté, sur tous les Français régénérés l'influence de toutes les vertus.

De vifs applaudissemens ont succédé à ce discours philosophique et la musique a fait entendre l'air favori de l'hymne à la patrie.

Sur l'invitation du général Roqueplan, le citoyen Laussac, officier municipal, a chanté une hymne dédiée au peuple.

La société a délibéré qu'un extrait du procès-verbal de cette fête régénératrice seroit envoyé à la Convention nationale.

La séance a été terminée par des couplets sur nos dernières victoires; ils ont été chantés avec cet enthousiasme et ce respect l'effroi des despotes et la consolation du Républicain vertueux (1).

P.c.c. : Phocion ANDRÉ (présid), HEDDE fils (secrét.), A. AULAGNER (secrét.).

45

DUQUESNOY, dans la mission qu'il a remplie, a autorisé des recherches dans un ci-devant château, où on lui avoit dit qu'étoit de l'argent caché. On y a trouvé, en effet, 200 000 l. environ, dont 60 000 en numéraire. Duquesnoy l'annonce : il prévient aussi la Convention que les citoyens qui ont conduit cette somme à Paris sont arrivés, et demandent leur admission à la barre. Ils sont admis. Ils remettent l'état de ce qu'ils apportent. La Convention les accueille avec applaudissemens (2).

Les membres du comité de salut public, et les maire et officiers municipaux de la commune de Saint-Hilaire et Côte (3), envoient l'extrait de l'inventaire par eux fait des meubles, effets, or, argent assignats et autres effets du citoyen Mailly, demeurant à Côte, et condamné par le tribunal révolutionnaire du département du Pas-de-Calais.

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

Croyant que ce château n'est pas le seul où il y ait des trésors cachés, [DUQUESNOY] demande que tous soient démolis par les sans-culottes, qui auront en propriété les matériaux, à condition qu'ils ne toucheront pas au fer, au plomb et au cuivre; il propose de faire surveiller ces démolitions par les municipaux.

QUELQUES AUTRES MEMBRES font observer à l'opinant que le principe de la démolition des châteaux est déjà décrété (5).

46

Un membre expose que dans le procès-verbal de la séance du 6 nivôse (6) on a oublié les trois premiers articles d'un décret présenté par le comité d'instruction publique, pour faire ordonner la célébration d'une fête nationale en l'honneur de la reprise de Toulon : il donne lecture de ces trois premiers articles.

(1) L'impression et l'envoi à toutes les Stés popul. ont été arrêtées le 1^{er} plu. II.

(2) *Débats*, n° 525, p. 107. Voir ci-dessus, séance du 3 vent., n° 12.

(3) St-Hilaire-Cotte (Pas de Calais).

(4) P.V., XXXII, 288. B^{1^{re}}, 9 vent. (suppl¹); *J. Lois*, n° 517; *Rép.*, n° 69.

(5) *J. Sablier*, n° 1165.

(6) Le rapport de David fut présenté le 5 nivôse et ajourné au lendemain (*Arch. parl.*, LXXXII, 304-305). Le décret fut en effet omis au p.-v. le 6 nivôse (voir *Arch. parl.*, LXXXII, 372). Note de la main de David signalant cette omission, sur le texte imprimé du projet (C 292, pl. 950, p. 33).